

CONTRAT DE SCOLARISATION

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Entre

Le lycée des métiers Saint Vincent de Paul, établissement privé sous contrat d'association, situé 47, rue des Sablières, 33800 Bordeaux, représenté par le chef d'établissement, Monsieur Yann Marteau, ci-après désigné « l'établissement »

Et

Madame et/ou Monsieur, le ou les représentant(s) légal(aux) de l'enfant scolarisé.

Il a été convenu :

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à préciser les conditions de scolarisation de l'élève... au sein de l'établissement Lycée des Métiers Saint-Vincent de Paul, en classe de ... et à préciser les obligations respectives de chacune des parties.

ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement s'engage à scolariser l'élève désigné ci-dessus, durant l'année scolaire, selon les principes du projet éducatif, du projet d'établissement, du projet pastoral, du règlement intérieur, de la charte informatique, de la charte de confiance, de la convention financière présentés dans le dossier de rentrée et selon le contrat d'association avec l'Etat garantissant le respect des programmes nationaux.

Les membres de l'équipe de l'établissement (enseignants et personnels) s'engagent à accueillir et instruire l'élève dans une démarche bienveillante ainsi qu'à suivre attentivement son évolution.

L'établissement s'engage également à informer les représentants légaux du déroulement de la scolarité de l'élève et à permettre l'exercice des droits parentaux dans le suivi de celle-ci.

Chacun des représentants légaux disposera des mêmes droits et de la même information dans le suivi de scolarité (sauf situation différente dûment justifiée par la présentation d'une décision de justice).

ENGAGEMENTS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Les représentants légaux s'engagent à scolariser régulièrement l'élève en conformité avec les exigences légales d'assiduité.

Les représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du projet d'établissement, du règlement intérieur ainsi que des annexes (charte informatique, charte éducative de confiance, convention financière), et y adhérer. Ils s'engagent également à respecter le caractère propre de l'établissement.

Les représentants légaux s'engagent par ailleurs à maintenir une collaboration avec les différents acteurs de l'établissement et à tout mettre en œuvre pour suivre et favoriser l'évolution de l'élève dans l'établissement. Cela implique le suivi régulier de l'élève : signatures des documents, des bulletins, participation aux réunions de parents, aux entretiens individuels, aux suivis spécialisés demandés par l'équipe pédagogique.

Les représentants légaux s'engagent à respecter les membres de la communauté éducative, à ne pas les dénigrer, ni user de la violence sous quelque forme que ce soit et envers quelque interlocuteur que ce soit.

tuels frais de main d'œuvre).

Par principe, les représentants légaux exercent conjointement l'autorité parentale, sauf décision de justice contraire communiquée à l'établissement. Afin de favoriser le respect des droits parentaux de chacun, les représentants légaux s'engagent à informer l'établissement de toute modification (amiable ou judiciaire) dans l'exercice de leurs droits et dans la résidence habituelle de l'élève.

Nous rappelons que les représentants légaux restent les premiers éducateurs de l'élève. Cette disposition dans son ensemble constitue une obligation essentielle et déterminante à l'engagement de l'établissement dans le contrat.

ADHÉSION À LA CONVENTION FINANCIÈRE

Les représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance et adhérer à la convention financière. Ils s'engagent à en respecter les termes ainsi que les échéances choisies.

ASSURANCE SCOLAIRE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Les représentants légaux s'engagent à assurer l'élève pour toutes les activités proposées par l'établissement et à en justifier par une attestation d'assurance valable pour la durée de l'année scolaire, au plus tard le lundi 14 septembre 2026 (attestation à envoyer à secretariateleves@svpbordeaux.fr – Mme Sanchez). A défaut de production de l'attestation requise dans ce délai, les représentants légaux relèveront de l'assurance collective souscrite par l'établissement auprès de la Mutuelle St Christophe, dont les conditions générales sont disponibles sur le site de l'établissement [assurance scolaire](#). Son coût pour l'année scolaire s'élève à 8,20€ et sera ajouté aux frais de scolarité. Pour rappel, l'attestation de responsabilité civile est une pièce obligatoire pour la complétude du dossier.

DÉGRADATION VOLONTAIRE DE MATÉRIEL

La remise en état ou le remplacement du matériel (matériel informatique, mobilier...) dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux représentants légaux sur la base du coût réel (incluant les éven-

DURÉE DU CONTRAT

La présente convention est annuelle, elle prend effet le 1 septembre 2026 et arrive à échéance à la fin de l'année scolaire au 3 juillet 2027.

RUPTURE ANTICIPÉE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

Il pourra être mis fin à la convention de scolarisation en cours d'année scolaire, à l'initiative de l'établissement scolaire ou des représentants légaux, pour l'un des motifs légitimes suivants :

- déménagement et changement d'établissement
- exclusion disciplinaire
- réorientation scolaire
- manquements graves et/ou répétés au présent contrat (cf articles 3/6), au règlement intérieur ou aux chartes informatiques et de confiance,
- remise en cause du projet pédagogique de l'établissement.

En cas de résiliation de la convention en cours d'année scolaire, les représentants légaux resteront redevables des frais de scolarité au prorata temporis de la période écoulée.

En cas de rupture de la convention liée à un motif disciplinaire, l'établissement se tiendra à la disposition des représentants légaux pour les aider dans la recherche d'un autre établissement .

RUPTURE ANTICIPÉE AVANT LE DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE

En cas de résiliation de la convention par l'une ou l'autre des parties entre le moment de sa conclusion et sa prise d'effet, la partie restera redevable à l'autre d'une indemnité égale au montant des frais de pré-inscription ou de réinscription, soit 147 euros.

MÉDIATEUR DES LITIGES DE LA CONSOMMATION (L.616-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION)

En cas de difficultés, les parents et l'élève sont invités à se conformer aux règles de fonctionnement de l'établissement en prenant contact prioritairement avec les interlocuteurs de l'établissement afin qu'un dialogue puisse s'initier. En cas de persistance de la difficulté, et en amont d'une saisine judiciaire, les parents peuvent faire appel au dispositif de médiation prévu au présent contrat ou au dispositif de médiation de l'Education nationale s'agissant d'une difficulté en lien avec le parcours pédagogique de l'élève (enseignement).

Tout litige dans l'application de la présente convention peut être préalablement soumis au médiateur en vue d'une résolution amiable.

Groupe de médiations de l'enseignement catholique.
gr.mediations@gmail.com 07 49 23 92 60

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET EXERCICE DES DROITS

Les données personnelles recueillies par l'établissement dans le cadre de la présente convention et de ses annexes sont indispensables à la scolarisation de l'élève.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice ci-jointe.

Les coordonnées téléphoniques des représentants légaux de l'élève sont recueillies par l'établissement dans le cadre de l'inscription, leur utilisation est strictement réservée à l'organisation de la scolarité (cf annexe RGPD à la présente convention).

Nous rappelons toutefois que toute personne, qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, dispose gratuitement de la possibilité de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur cette adresse <https://www.bloctel.gouv.fr/>.

Le cas échéant (uniquement pour les contrats signés à distance)

DROIT DE RÉTRACTATION POUR LES CONVENTIONS CONCLUES À DISTANCE

Dans les 14 jours à compter de la date d'envoi de la convention à l'établissement, les représentants légaux pourront exercer leur droit légal de rétractation en retournant à l'établissement le formulaire joint/ci-dessous, avant l'expiration de ce délai.

.....
Le chef d'établissement, Yann Marteau



ANNEXE RGPD

NOTICE D'INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données qui vous sont demandées lors de la procédure d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'Ensemble Scolaire STAM, agissant en qualité de responsable des traitements.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (ci-après « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »).

Les données à caractère personnel collectées font l'objet de traitements nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...) ;
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, ...) ;
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP...)
- L'inscription aux examens ;
- La gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation dans notre établissement. Les données ne font pas l'objet d'un traitement hors de l'Union Européenne, et ne seront transmises qu'aux prestataires légalement habilités.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à accueil@svpbordeaux.fr ou

un courrier à Lycée St Vincent-de-Paul 47 rue des Sablières 33074 Bordeaux cedex . Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Éducation nationale à des fins de recensement des effectifs.

- À l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise ; à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse

https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm

Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees>

et celle de l'APEL nationale à l'adresse :

www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html

- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune de Bordeaux, Département de la Gironde ou Région Nouvelle Aquitaine).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- en adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;
- en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

